



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 13 mars 2026

N° 7 – D. 13.03.2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

4.3. Approbation du rapport d'utilisation de la dotation Opération campus 2025

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, GERRY-VERNIERES Stéphane, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, LABRECHE Samara, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : PLANUS Emmanuelle (donne procuration à MATTMANN Patricia), MONDET Julie (donne procuration à JANIN Rémi), BERGOT Anouk (donne procuration à LABRECHE Samara), DUJEU Ambre (donne procuration à GUILLERMIN Amandine), BOLZE Catherine (donne procuration à BARRIERE Florian), TARGE Boris (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), DARAGON Nicolas (donne procuration à LAKHNECH Yassine), DESPREZ Frédéric (donne procuration à BOISTARD Pascal), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), DASTARAC Marie (donne procuration à GAUSSIER Éric).

Membre excusé : MADRENNES Jacqueline.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 3 mars 2026,

Considérant le rapport d'utilisation de la dotation Opération campus 2025 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport d'utilisation de la dotation Opération campus 2025 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	10
Nombre de votants	36
Voix favorables	35
Voix défavorable	1
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le rapport d'utilisation de la dotation Opération campus 2025 en annexe.

Publié le : 25/03/2026
Transmis au Rectorat le : 25/03/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Rapport annuel d'emploi de la Dotation Campus

Année 2025 & approche pluriannuelle

Pièce annexe au compte financier 2025

Soumis au conseil d'administration du 13 mars 2026

Rapport annuel d'emploi de la Dotation Campus

Année 2025 et approche pluriannuelle

TABLE DES MATIERES

1. METHODOLOGIE	2
1.1. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	2
1.2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL	2
1.3. PERIMETRE DES DONNEES PRESENTEES	3
1.3.1. COMPTE FINANCIER ET CONVENTION DE SITE	3
1.3.2. ÉLÉMENTS HORS PERIMETRE	4
1.3.3. HYPOTHESES DE COMPTABILISATION	4
2. APPROCHE PLURIANNUELLE : SOUTENABILITE GLOBALE (2025-2045)	5
2.1. POINT BAS DE TRESORERIE	5
2.2. GESTION DES CONTRATS PPP : PRINCIPES GENERAUX	5
2.2.1. PRISE EN COMPTE DES RISQUES	5
2.2.2. RAPPELS SUR LA GESTION DES PPP	6
2.3. OPERATIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE	6
2.4. RECETTES PERÇUES SUR LE SACD OPERATION CAMPUS	8
3. DETAIL PAR OPERATION	9
3.1. DETAIL DES OPERATIONS PPP ET DE LEUR PARACHEVEMENT	10
3.1.1. COORDINATION DES CONTRATS PPP	10
3.1.2. PPP GREEN-ER / RESTAURATION OUEST / NANOSECURITE	10
3.1.3. PPP PILSI	13
3.1.4. PPP SHS	15
3.2. DETAILS DES OPERATIONS VIE DE CAMPUS ET DE LEUR PARACHEVEMENT	17
3.2.1. POLE DE SERVICES AUX ETUDIANTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	17
3.2.2. RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES EST (DIRECTION DE L'AMENAGEMENT)	19
3.2.3. LOGEMENTS ETUDIANTS ET LIEUX DE VIE ASSOCIES OUEST	20
3.2.4. LOGEMENTS ETUDIANTS ET CHERCHEURS EST	20
3.2.5. LIEUX DE VIE CONNEXES : IEP EXTENSION ET REHABILITATION	21
3.2.6. RESTAURATION EST	22
3.2.7. COLLEGE DOCTORAL DE SITE / MJK	22
3.2.8. GER DES OPERATIONS	22
3.2.9. DEPENSES D'INGENIERIE COMMUNE	22
3.3. CONCLUSION GENERALE	24
ANNEXE 1 – EXTRAITS DU CADRE REGLEMENTAIRE	25
ANNEXE 2 – PROSPECTIVE FINANCIERE	27

1. Méthodologie

1.1. Rappel du cadre réglementaire

Suite à un appel à candidatures lancé par l'État, le site universitaire de Grenoble a été retenu pour l'exécution du projet intitulé « *Opération Campus – Grenoble Université de l'Innovation* ». Ce projet est notamment encadré par une « convention partenariale de site », signée de l'ensemble des financeurs et partenaires le 12 octobre 2011, qui détaille les engagements de chacun. À la suite, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'État ont signé, le 21 février 2012, une « convention de versement de la dotation État Opération Campus ». Ce document décrit, entre autres, le périmètre des opérations éligibles, les obligations de reporting et les modalités d'actualisation des dépenses prévisionnelles (cf. Annexe 1).

Le présent rapport répond à l'engagement de l'UGA d'annexer chaque année aux comptes administratifs un rapport d'emploi de la dotation. Ce rapport détaille l'état d'avancement autant que l'équilibre financier des opérations portées par la dotation État Opération Campus.

1.2. Contexte institutionnel

L'Université Grenoble Alpes (UGA) s'est constituée en 2020 (décret du 31 octobre 2019) à partir de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Grenoble Alpes, de l'Université Grenoble Alpes, de Grenoble INP, de Sciences Po Grenoble et de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (Ensag). La ComUE, porteuse initiale de l'Opération Campus, et l'Université Grenoble Alpes se sont fondues dans cette nouvelle université. Grenoble INP – UGA, Sciences Po Grenoble – UGA et l'Ensag – UGA y ont été intégrés comme établissements-composantes. Initialement constituée en tant qu'établissement public expérimental (EPE), l'UGA a institutionnellement évolué en 2024 (décret du 8 novembre 2023) pour devenir un grand établissement, marquant ainsi la fin de sa phase d'expérimentation. Aujourd'hui l'UGA est constituée de sept composantes académiques : 3 établissements-composantes et 4 composantes académiques sans personnalité morale, à savoir la Faculté des Sciences (FdS), la Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S), l'École universitaire de technologie (EUT) et Droit, Economie, Urbanisme et Géographie.

L'UGA bénéficie d'une forte présence des organismes nationaux de recherche (ONR). Ainsi, sa politique de recherche et d'innovation intègre celle des ONR sur le site, à savoir le CEA, le CNRS, l'Inrae, Inria et l'Inserm. Le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA) bénéficie d'une convention constitutive avec l'UGA qui définit un ensemble d'axes prioritaires à développer en commun.

Il est essentiel, pour une lecture éclairée de ce document, de prendre la mesure de ce contexte institutionnel particulier. Aussi, chaque fois qu'il sera plus loin fait mention de l'UGA ou de la ComUE UGA, il faudra y lire le grand établissement UGA.

1.3. Périmètre des données présentées

1.3.1. Compte financier et convention de site

L'UGA s'attache à vérifier qu'à tout moment les marges de trésorerie sont suffisantes pour faire face aux dépenses prévisionnelles. C'est pourquoi ce sont les données en crédits de paiement (CP) qui sont relevées ici pour s'assurer de la soutenabilité globale du projet.

Par ailleurs, et dans un souci de continuité de suivi sur la durée du projet, les opérations sont présentées selon les lignes établies dans la convention partenariale de site. Ceci étant, il est important de noter que ce découpage, arrêté en 2010, ne correspond plus à l'organisation actuelle du suivi des opérations. Aussi, les sommes indiquées dans ladite convention sont des montants prévisionnels, arrêtés eux aussi en 2010 selon une méthodologie spécifique d'équivalences Partenariat Public-Privé (PPP) / Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et avant tout destinés à estimer les besoins d'investissement en capital. Ces sommes ne sont donc aucunement comparables aux montants des opérations détaillés ci-après (coût réel actualisé et complet).

Par ailleurs, le Comité Interministériel de suivi général (CISG) du 28 septembre 2023 a validé les opérations de parachèvement suivantes, avec les montants prévisionnels Toutes Dépenses Confondues (TDC) indiqués :

- Renouvellement des infrastructures EST - 2025-2034 : 8.5M€
- Logement Etudiants EST – Résidence Condillac : 4.747M€
- Complément photovoltaïque des PPP *Pôle international d'innovation pour les logiciels et systèmes intelligents* (PILSI-EDD-BEesY) et Grenoble énergie – enseignement et recherche (GreEn-ER) : 6,161 M€ (Objectif : tendre vers l'autonomie électrique du datacenter IMAG et déploiement d'ombrières photovoltaïques sur GreEn-ER)
- Equipements sportifs EST (réhabilitation Halle Tennis) : 3M€
- Restauration OUEST : Extension du RU du bâtiment GreEn-ER et création d'un espace libre-service dans le bâtiment Polygone : 0.835M€

Le planning prévisionnel de réalisation de ces opérations de parachèvement permet de maintenir et maîtriser la trésorerie de l'Opération Campus.

Le CISG du 4 décembre 2025 a permis d'analyser et d'échanger sur l'avancement des opérations prévues dans la convention de site et de l'avancement des opérations de parachèvement pré-citées. Pour mémoire, les ministères de tutelle avaient validé, lors du CISG du 4 octobre 2024, la réintégration dans le modèle financier d'une ligne d'aléas de 5% du montant total des opérations de parachèvement pré-citées.

L'utilisation de cette enveloppe d'aléas, soumise à validation préalable des membres du CISG, avait été mobilisée en 2024 pour couvrir les surcoûts liés aux aléas rencontrés lors de l'opération d'extension du restaurant universitaire GreEn-ER. En revanche, au titre de l'exercice 2025, aucun aléa n'a nécessité la mobilisation de cette enveloppe.

1.3.2. *Éléments hors périmètre*

Le présent rapport détaille l'ensemble des éléments hors recettes et dépenses fléchées qui transitent par le Service À Comptabilité Distincte (SACD) Opération Campus. Ce rapport n'inclut donc pas :

- Les sommes engagées préalablement à 2012, première année de versement de la Dotation ;
- Les opérations financées sur intérêts intercalaires ANR et initialement portées par la ComUE UGA (environ 32 M€). Ces opérations ne font pas partie de la convention partenariale de site et ont fait l'objet d'un suivi budgétaire distinct ;
- Les opérations réalisées en loi maîtrise d'ouvrage publique (MOP), sous maîtrise d'ouvrage directe d'autres établissements, financées majoritairement par les collectivités. Ces opérations sont bien inscrites à la convention partenariale de site, mais aucun montant ne transite par l'UGA et son SACD.

1.3.3. *Hypothèses de comptabilisation*

Les redevances des PPP intègrent une prévision d'actualisation des redevances sur toute la durée du projet (actualisations prévues aux contrats), ainsi qu'une prévision d'évolution des ouvrages (travaux modificatifs au fil de l'eau impactant les loyers de maintenance, gestion/assurance, gros entretien et renouvellement (GER)). L'ensemble des taux d'emprunts (répercutés sur les loyers R1) est cristallisé (dernière cristallisation sur le PPP SHS le 14/09/2018). Les indexations futures des trois autres loyers (R2, R3, R4) ont été calculées d'après les formules contractualisées et sur la base d'une moyenne d'évolution des indices sur les 5 années précédant la signature des contrats, augmentée d'une marge supplémentaire (alignement sur la valeur du modèle financier fourni par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), cas dégradé).

En termes de fiscalité, de nombreuses évolutions ont eu lieu avec le passage de la ComUE à l'UGA. Jusqu'en 2019, 100% des dépenses liées aux trois PPP (PILSI-EDD-BEesY, GreEn-ER et SHS) étaient soumises à TVA depuis l'obtention des rescrits fiscaux liés (100% de TVA déduite et collectée). À partir du 1^{er} janvier 2020, la TVA liée au PPP SHS n'est plus déductible (bâtiments exclusivement destinés à la formation), mais la TVA sur certaines opérations transversales le devient, à un taux mixte calculé sur l'ensemble des opérations UGA.

Conformément à la demande du MESRE et aux hypothèses validées dans les dossiers d'expertise, des prévisions de GER sont incluses dans la programmation pluriannuelle (opérations MOP et hors opérations MOP). Les montants sont actualisés à un taux de 3 % par an sur une durée équivalente à celle des contrats PPP.

Les données pluriannuelles agrégées couvrent les années 2012 à 2045, soit la période courant depuis le premier versement de la dotation jusqu'à une année après la fin du dernier contrat PPP.

2. Approche pluriannuelle : soutenabilité globale (2025-2045)

2.1. Point bas de trésorerie

A l'issue de la présentation au CIS, de nouvelles projections financières ont été réalisées. Ces projections tiennent compte des opérations de parachèvement validées par le CIS ainsi que des différents risques liés aux contrats (cf. 2.2.1).

La prospective présentée en annexe du rapport intègre ces projections ; elle met en évidence un point bas de trésorerie en 2028-2029 autour de 20,2 M. Ce point bas a été réduit suite à l'actualisation de la prospective dans le cadre du CISG de décembre 2025. Les taux d'indexation des différentes dépenses ont été maintenus, à savoir des taux maximaux entre 3 et 3,8 %.

2.2. Gestion des contrats PPP : principes généraux

2.2.1. Prise en compte des risques

Les projections de loyers qui courent, pour rappel, jusqu'en 2044, intègrent un certain nombre d'hypothèses en matière d'évolution des indices de révision (+3,8 % maximum pour les indices de révision des loyers, selon le loyer considéré).

Risques sur les taux d'emprunts contractés par les partenaires privés

Pour le site de Grenoble, l'ensemble des taux pour les 3 PPP a été cristallisé. La dernière fraction de 10% sur SHS a été fixée le 14/09/2018 lors de l'ultime mise à disposition. Les échéances de loyers financiers sont donc désormais toutes connues et le modèle financier contrôle en permanence qu'il n'existe pas *a priori* de risque de solvabilité face à ces dettes.

Risques liés à l'indexation des loyers

Les formules d'indexation réelles sont complexes et ne peuvent être prédites avec exactitude jusqu'en 2045. Le modèle intègre donc, en sus de l'indexation projetée dans chacun des modèles financiers contractualisés, un risque d'inflation entre 3 et 3,8 % selon les loyers considérés.

Exemple de formule d'indexation du loyer R2 de SHS (cf. annexe 10 du contrat PPP) :

$$R2_{act} = R2_{OF} \times \left(0,20 + 0,80 \times \left(0,50 \times \frac{ICHT - IME_{act}}{ICHT - IME_{OF}} + 0,20 \times \frac{BT01_{act}}{BT01_{OF}} + 0,30 \times \frac{BT40_{act}}{BT40_{OF}} \right) \right)$$

où « act » désigne la valeur actualisée et « OF » la valeur au jour de l'offre finale (correspondant à mars 2015)

Risques liés aux opérations

L'ensemble des bâtiments a été livré pour les trois contrats PPP (dernière livraison en date du 14 septembre 2018) et les dernières réserves ont été levées sur les bâtiments du PPP SHS. Par ailleurs, des enveloppes destinées aux modifications et travaux des premières années sont d'ores-et-déjà prévues et intégrées à la projection.

Risques liés aux contrats

Chaque année, des montants sont budgétés en cas de conflit avec les partenaires privés (conciliation, audits, etc.). En outre, du fait du caractère incertain d'une telle occurrence, aucune provision n'est constituée pour le risque de dédit.

2.2.2. Rappels sur la gestion des PPP

Chacun des contrats de PPP est différent et doit donc faire l'objet d'une gestion financière et opérationnelle propre (calculs d'indexation, exigences de performances, modalités de travaux modificatifs, etc.). Ceci étant, il existe un socle de notions communes aux contrats du site qu'il nous semble utile de rappeler ici.

Les contrats sont conclus pour une durée de **25 années post construction avec un groupement d'entreprises privées** (constructeur et mainteneur). Le groupement contracte un emprunt afin de réaliser la construction, emprunt que la personne publique lui remboursera sous forme de loyers trimestriels (redevance R1 ou loyer financier) sur toute la durée du contrat. Le contrat PPP (contrat de tête) ne suffit pas à tout encadrer et nécessite également la formalisation d'engagements complémentaires, à savoir :

- Conventions tripartites avec les organismes prêteurs ;
- Conventions de réalisation avec l'État pour encadrer le déroulement de la procédure ;
- Conventions d'occupation conclues avec les occupants et qui déterminent notamment quelles sont les dépenses qui restent à leur charge ;

Le contrat de tête détermine entre autres les engagements financiers de l'UGA auprès du groupement. De manière simplifiée, sans prendre en compte d'éventuelles notions de performance ou de pénalités, l'UGA s'engage à payer trimestriellement les redevances suivantes :

- **R1, redevance financière** : remboursement d'une part de capital et d'une part d'intérêts. Ces échéances sont fixées à l'avance et ne sont pas indexées. Il s'agit d'une dette long terme qui représente la majeure partie des dépenses d'investissement des PPP ;
- **R2, redevance de gros entretien et renouvellements (GER)** : Elle est calculée de manière différente selon les contrats, mais est, dans tous les cas, financée sur Dotation Campus et indexée annuellement. Certains travaux modificatifs entraînent une augmentation de ce loyer ;
- **R3, redevance de maintenance courante** : Elle est soumise à indexation et est à la charge des établissements occupants, mais pour GreEn-ER, elle transite malgré tout par le SACD Opération Campus de l'UGA. Les refacturations de R3 constituent la principale ressource propre de ce budget. La même remarque concernant les travaux modificatifs sur le R2 s'applique ici ;
- **R4, frais de gestion, d'assurance, d'impôts sur les sociétés, etc** : Ce loyer est également très différent d'un contrat à l'autre, mais il est lui aussi indexé annuellement et est financé sur les revenus de la Dotation Campus.

D'une manière générale, même si l'UGA est seule signataire des contrats conclus avec les groupements privés, ces contrats sont gérés en partenariat avec les établissements occupants qui peuvent dès lors suivre les performances du groupement et mettre en avant les besoins réels des utilisateurs.

2.3. Opérations de transition énergétique

Dans la continuité du travail initié depuis 2020, l'UGA structure et déploie une stratégie de transition énergétique de son patrimoine. Initialement étudiée pour mobiliser les revenus disponibles de la Dotation Campus, l'UGA a identifié plusieurs opérations pilotes qui lui ont permis de candidater, d'être lauréate et de réaliser des opérations à fort impact énergétique dans le cadre du Plan de Relance. Elle poursuit les études sur son parc, ce qui lui permettra le jour où des financements seront mobilisables de déployer massivement de nouvelles opérations.

- Un savoir-faire acquis

Toutes les opérations proposées et retenues par l'État en janvier 2021 dans le cadre du Plan de Relance ont été réalisées dans des délais contraints et dépassent leurs objectifs de performance énergétique.

L'UGA a déployé une démarche de transition énergétique transversale au sein de la direction générale déléguée patrimoine, aménagement et transition énergétique (DGD PAT), cela se traduit notamment par un commissionnement interne sur ses opérations nouvelles et une performance remarquable sur de nombreux projets : baisse de 36 % des consommations sur la piscine, baisse de 41 % de consommation sur le site des Houches, baisse de 64 % sur le bâtiment IMA C, etc.

Ces résultats performants acquis sur des projets avec un calendrier très contraint démontrent l'expertise atteinte par l'UGA pour déployer rapidement des opérations à forte ambition énergétique lorsque des financements sont obtenus.

- Une intensification des opérations nécessaire

Ces réussites accompagnées de mesures ambitieuses telles que le plan de sobriété voté en CA ont permis à l'UGA de baisser de 20 % ses consommations énergétiques (déduction faite du climat) et de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2019 et 2023 sur les campus de Grenoble. Cependant, les récentes augmentations du coût d'énergie, les objectifs règlementaires de réduction de consommation et de GES et l'adaptation de son parc au changement climatique obligent l'UGA à poursuivre son travail d'étude prospective. C'est dans ce cadre-là, qu'au CIS de septembre 2023 a été proposé le parachèvement de certaines opérations de la convention de site ainsi que de nouvelles opérations. Ces opérations de parachèvement viennent conforter la stratégie de l'UGA qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- **L'efficacité énergétique du parc immobilier** (et des activités de recherche hébergées), c'est-à-dire la rénovation des bâtiments de recherche avec « process » très énergivores : la taille et la complexité de ces opérations ne permettraient pas de les envisager dans le cadre des crédits du Plan de Relance, c'est la fraction du parc sur laquelle des gisements d'économies importants sont mobilisables.
- **La rationalisation du parc immobilier** et des implantations, c'est-à-dire des rénovations ciblées sur des bâtiments permettant d'en libérer d'autres.
- **L'amélioration du pilotage** et la mise à niveau des systèmes c'est-à-dire des opérations de GER transversales « multi-bâtiments » à l'échelle du parc des 250 bâtiments portant des systèmes et composants vieillissants ou obsolètes, travaux concourant aux économies d'énergie (opérations à temps de retour sur investissement (TRI) court ou moyen terme) : mise à niveau des automates et de la gestion technique centralisée (GTC), régulations en lien avec les optimisations d'usages et planning d'occupation des bâtiments.
- **La décarbonation** du mix énergétique et la sécurisation des approvisionnements énergétiques avec le développement des énergies renouvelables (ENR) (biomasse et photovoltaïque) avec notamment la poursuite des raccordements au réseau de chauffage urbain couplés avec la mise à niveau des installations dans les chaufferies et l'amplification des programmes d'installations photovoltaïques en toiture (autoconsommation permettant d'effacer et sécuriser sur le long terme les conditions économiques des approvisionnements électriques).

L'objectif serait de poursuivre et d'amplifier les opérations engagées dans le cadre de la convention partenariale de site et du Plan de Relance. Les ressources de la Dotation Campus compléteraient les

ressources dégagées par les économies directes (énergie) et indirectes (libération de m²) aux côtés d'autres ressources.

La prospective utilisée pour le présent rapport n'intègre pas ces éventuelles opérations de transition énergétique. Elles pourront être intégrées au modèle en cas de financements obtenus.

2.4. Recettes perçues sur le SACD Opération Campus

Les revenus de la Dotation Campus (à un taux de 4,026%) sont traités comme des avances, c'est-à-dire qu'ils ne sont constatés en opérations budgétaires et comptables qu'en fin d'année, à hauteur des sommes effectivement mobilisées pour la réalisation des opérations. Les intérêts non encore mobilisés sont pris en compte dans l'analyse de la trésorerie telle que présentée en annexe 2 du présent rapport mais n'apparaissent pas dans les documents budgétaires et comptables. Sur une année, si l'établissement mobilise plus d'intérêts qu'il n'en reçoit l'année en cours, la différence sera prélevée sur la trésorerie non-mobilisée des encaissements précédents.

Les autres recettes sont constituées de refacturations aux occupants : loyers R3, travaux modificatifs, etc. Ces encaissements sont systématiquement en décalage avec la dépense, d'abord supportée sur les revenus de la Dotation Campus : l'UGA paye le loyer R3, puis le refacture au montant réel – les délais de traitement peuvent mener à des décalages de quelques mois. Ces opérations ont donc bien un impact en trésorerie et c'est pourquoi il reste essentiel de comptabiliser ces recettes et dépenses dans les projections pluriannuelles. Par prudence, l'établissement estime devoir conserver une marge de trésorerie correspondant à l'équivalent de deux trimestres de redevances R3.

Il est essentiel de noter les changements induits par la création de l'UGA au 1er janvier 2020 : jusqu'à 2019 inclus, cette refacturation des loyers R3 concernait les 3 PPP ; depuis 2020, cela ne concerne plus que GreEn-ER. En effet, les bâtiments des deux autres contrats étant occupés par l'UGA, l'opération de paiement au groupement privé se fait directement sans passer par le SACD (UGA à la fois occupant et titulaire du contrat, ce qui n'est pas le cas pour GreEn-ER, occupé par Grenoble INP - UGA et le Crous Grenoble Alpes).

Enfin, la programmation pluriannuelle intégrait des subventions de collectivités territoriales. Les subventionnements contractualisés sont aujourd'hui soldés et concernaient la Direction de l'Aménagement (DA ou Renouvellement des infrastructures Est) ainsi que la Maison Universitaire des Services à l'Etudiant (MUSE) pour sa partie Service de santé étudiante (SSE).

3. Détail par opération

Le tableau ci-dessous est directement extrait de la convention partenariale de site. Les opérations grisées sont celles qui ne transitent pas par le SACD Opération Campus et ne sont donc pas décrites dans ce rapport.

Nom du Projet	Correspondance budgétaire	Montant total	Répartition des dépenses subventionnables État + collectivités (hors autres financements)									
			EST	OUEST	MOP ou PPP	Total	Etat et recettes annexes	REGION	METRO	VILLE GRENOBLE	SMTC	CNOUS - CROUS
			371 400 000	242,4	129,0	371,4	234,9	85,0	40,0	8,0	2,5	1,0
Total SHS		91 500 000	91,5	-		91,5	59,7	21,0	6,8	4,0	-	-
<i>Institut des sciences de l'innovation (G2I)</i>		<i>11 400 000</i>	<i>11,4</i>		<i>MOP</i>	<i>22,8</i>		<i>19,0</i>	<i>1,8</i>	<i>2,0</i>		
<i>Maison de la création</i>		<i>11 400 000</i>	<i>11,4</i>									
Espace Scénique Transdisciplinaire (EST) + Innovacs 2	PPP SHS	9 700 000	9,7		PPP	59,7	9,7					
Asp Europ des Sciences Sociales (EESS) + BSHM + santé/cognition	PPP SHS	50 000 000	50,0				50,0					
IEP (extension et réhab.)	Vie de Campus	9 000 000	9,0		MOP	9,0		2,0	5,0	2,0		
Total Sci. exactes et tech.		220 000 000	114,0	106,0		220,0	147,5	47,9	18,1	4,0	2,5	-
<i>Pôle imagerie</i>		<i>11 000 000</i>		<i>11,0</i>	<i>MOP</i>	<i>11,0</i>		<i>8,0</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>		
Pôle Energie - GreEn-ER	PPP GreEn-ER	84 000 000		84,0	PPP	74,0	74,0					
Nanosécurité	PPP GreEn-ER				MOP	10,0		10,0				
<i>IBS² (Institut Biologie Structurale)</i>		<i>11 000 000</i>		<i>11,0</i>	<i>MOP</i>	<i>11,0</i>		<i>6,0</i>	<i>4,0</i>	<i>1,0</i>		
PILSI-EDD-BEeSy	PPP PILSI	79 500 000	79,5		PPP	79,5	73,5		6,0			
<i>PILSI-EDD-BEeSy</i>		<i>15 000 000</i>	<i>15,0</i>		<i>MOP</i>	<i>15,0</i>		<i>10,4</i>	<i>4,6</i>			
<i>Coriolis</i>		<i>2 500 000</i>	<i>2,5</i>		<i>MOP</i>	<i>2,5</i>					<i>2,5</i>	
<i>Pôle santé (hors ARH, CPER et REGION 9,4)</i>		<i>17 000 000</i>	<i>17,0</i>		<i>MOP</i>	<i>17,0</i>		<i>13,5</i>	<i>1,5</i>	<i>2,0</i>		
Total vie de campus		59 900 000	36,9	23,0	-	59,9	27,7	16,1	15,1	-	-	1,0
Logements étudiants et lieux de vie associés Ouest	Vie de Campus	9 000 000		9,0	ad hoc	9,0	6,5	1,5	1,0			
Restauration Ouest	PPP GreEn-ER	3 000 000		3,0	PPP	3,0	3,0					
<i>Aménagements site Presqu'île</i>		<i>11 000 000</i>		<i>11,0</i>	<i>ad hoc</i>	<i>11,0</i>		<i>4,5</i>	<i>6,5</i>			
Logements étudiants et chercheurs Est	Vie de Campus	1 200 000	1,2						1,0			
	MSE	10 000 000	10,0									
Pôle services aux étudiants + équipts sportifs	MSE	4 300 000	4,3		ad hoc	24,0	11,8	8,0				
Lieux de vie connexes (Est)	Vie de Campus	2 200 000	2,2						2,2			
Restauration Est	Vie de Campus	6 300 000	6,3									1,0
Collège doctoral de site	Vie de Campus	2 200 000	2,2		MOP	2,2		1,1	1,1			
Renouvellement infrastructures Est	Direction de l'Aménagement Durable (DAD)	10 700 000	10,7		ad hoc	10,7	6,4	1,0	3,3			

Hors périmètre du rapport

Nous allons tout d'abord nous concentrer sur les opérations pluriannuelles, avant de passer en revue l'ensemble des autres opérations, qui pour la plupart sont terminées.

Les opérations de parachèvement, validées lors du CISG de 2023, et détaillées plus haut dans le paragraphe 1.3.1 *Compte financier et convention de site* ont été intégrées dans le détail des opérations PPP et Vie de Campus.

3.1. Détail des opérations PPP et de leur parachèvement

3.1.1. Coordination des contrats PPP

Une part importante des ressources de l'Opération Campus, financières comme humaines, est destinée à la coordination des trois contrats PPP (dont le coût cumulé prévisionnel totalise 350 M€, hors ingénierie commune). D'une manière générale, il s'agit d'opérations pluriannuelles bien particulières, soumises à des règles et obligations spécifiques qu'il est utile de rappeler.

Concernant spécifiquement ces contrats, l'année 2025 a été marquée par le maintien du plan de sobriété énergétique avec un suivi permanent du respect des contraintes fixées et, de manière générale, l'UGA s'attache à rester vigilante afin que ces contrats continuent d'évoluer à un prix qui corresponde à la prestation réellement délivrée.

Grenoble ayant signé le 1^{er} PPP dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2012, l'expérience développée quant à la gestion des PPP est appréciée à la fois en interne (exigences des contrats de performance) et en externe (groupe de travail national PPP piloté par le MESRE).

Il est essentiel de capitaliser cette expertise développée par les équipes de la DGD PAT et de la DGD Finances Achats (DGD FA) de l'UGA, que ce soit en termes de suivi contractuel, de performance énergétique, de négociation ou encore d'ingénierie financière. Ces retours d'expérience sont précieux dans la conduite de futurs projets et notamment pour la mise en place de marchés globaux de performance (MGP).

3.1.2. PPP GreEn-ER / Restauration Ouest / Nanosécurité

Rappel du périmètre

L'opération *Grenoble Énergie - Enseignement et Recherche* (GreEn-ER) concerne la construction d'un bâtiment en PPP sur la Presqu'Île et inclut un restaurant du Crous (dans un seul et même bâtiment). Elle regroupe les lignes « Pôle Energie » et « Restauration Ouest » de la convention partenariale de site.

Il est à noter que l'opération *Nanosécurité* correspond ici à la prise en charge de la taxe d'aménagement en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de diverses opérations du site Ouest pour un montant de 1,101 M€. Ce montant est inclus dans les coûts TDC de GreEn-ER. L'opération *Nanosécurité* dans son ensemble, en dehors de cette taxe, est achevée et a été pilotée par le CEA. Elle n'a donc pas transité par le SACD Opération Campus et ne fait pas partie du périmètre de ce rapport. À titre d'information, son coût consolidé est estimé à 17,3 M€.

Pour rappel, en parachèvement du PPP GreEn-ER, une opération de travaux photovoltaïques a été validée lors du CISG de 2023. Le suivi opérationnel et financier de cette opération est détaillé dans les rubriques ci-après.

Rappel du contexte

Il s'agit du premier PPP du site, signé le 20 juillet 2012, qui a déclenché le transfert de la dotation. Ce contrat a encadré la construction d'un bâtiment mis à disposition de Grenoble INP - UGA (92,84 %) et du Crous (7,16 %) le 19 juillet 2015. Le bâtiment GreEn-ER est construit sur une parcelle appartenant au CEA, ce qui donne lieu au versement d'un « loyer » foncier annuel et à l'existence d'un statut foncier particulier.

Fiscalement, un rescrit faisant entrer l'opération dans le champ taxable a été obtenu – permettant depuis 2015 une collecte et une **déduction de la TVA**. La stratégie fiscale de l'UGA permet de conserver ce statut (orientation 100% recherche des bâtiments).

Par ailleurs, la dette contractée par le partenaire privé pour la construction de GreEn-ER (loyer R1) a fait l'objet d'une procédure de **refinancement en 2017** afin de bénéficier de taux plus intéressants.

Coûts sur dotation

Les coûts imputables au PPP GreEn-ER (inclus Restauration Ouest et parachèvement photovoltaïque GreEn-ER) et supportés par les revenus de la Dotation Campus sont donc les suivants :

- redevances du PPP (mises à jour par voie d'avenant) (hors maintenance courante R3),
- fiscalité (cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)) et convention foncière (avec le CEA),
- dépenses diverses liées au projet (refinancement, déménagements, etc.),
- ingénierie dédiée (études fiscales ou techniques),
- taxe ZAC Nanosécurité et enfin
- dépenses liées aux travaux de l'opération photovoltaïque de parachèvement du PPP GreEn-ER.

Pour avoir une vision plus complète du coût du programme et se rapprocher du compte financier, il faudrait également prendre en compte les éléments suivants qui transitent par le SACD Opération Campus mais sont financés hors Dotation État :

- Loyers R3 et leurs marges de révision, travaux modificatifs (financement par les occupants)
- Paiement des indemnités des candidats rejetés (financement via intérêts ANR)

Synthèse / dotation + hors dotation

(inclus TVA non récupérable)

	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
GREEN-ER redevances TTC	59 010 163	4 706 570	63 716 734
Ingénierie et opérations connexes TTC	2 422 925	4 426	2 427 351
GREEN-ER TFPB	-	339 542	339 542
Nanosécurité	1 101 026	-	1 101 026
Restauration Ouest	368 703	449 433	818 136
Photovoltaïque GREEN-ER	-	127 758	127 758
Déduction de la TVA récupérable	- 8 328 449	- 881 364	- 9 209 814
TOTAL financé sur dotation	54 574 368	4 746 364	59 320 732
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	5 347 647	361 747	5 709 394
Indemnités candidats	1 372 144	-	1 372 144
Déduction de la TVA récupérable	- 917 396	- 60 291	- 977 687
TOTAL financé hors dotation	5 802 395	301 456	6 103 851
TOTAL opération	60 376 763	5 047 820	65 424 583

Déroulement opérationnel

Le suivi de ce contrat est assuré conjointement par une supervision de 1^{er} niveau par Grenoble INP - UGA (référént utilisateurs) ainsi que par l'équipe de suivi UGA (*cf.* paragraphe 0). Ce suivi comprend notamment le contrôle des performances énergétiques et de maintenance, ainsi que l'aspect administratif, financier et juridique...

Opérationnellement, 2025 a marqué la **10^{ème} année en phase d'exploitation**. La performance énergétique a été largement impactée par la crise sanitaire en 2021 (augmentation de la ventilation, ouverture des fenêtres menant à une augmentation du chauffage, etc.). L'année 2022 a nécessité la mise en place du plan de sobriété énergétique (diminution des températures de consignes de chauffage) et la mise en place d'un plan de délestage pour les consommations électriques (Ecowatt), le tout résultant d'un partenariat entre l'UGA, les occupants et le groupement. Ce plan a été maintenu depuis sa création et est toujours d'actualité en 2025.

Divers **aménagements d'envergure** ont été livrés en 2022, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour le compte du laboratoire G2Elab en partenariat avec l'UGA, les occupants, le CNRS et le groupement (coût des travaux : 300 k€) d'une puissance de 380 kW crête en autoconsommation partagée (une 1^{ère} universitaire en France). Après un an de suivi, les équipes ont pu mesurer la réduction des consommations électriques du bâtiment, à hauteur de 10% de la consommation totale du bâtiment, pour l'année 2023, performance de nouveau maintenue pour l'année 2025. Au vu des économies générées pour l'établissement, il est estimé aujourd'hui que le temps de retour sur investissement est de 10 ans.

Concernant la Restauration Ouest, suite à la réalisation d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment de l'UGA sur la presqu'île (Polygone) et à l'accueil de 2 formations complètes de l'IUT-1 de l'UGA (étudiants, enseignants et agents) à partir de septembre 2024, une opération d'agrandissement du restaurant universitaire existant dans le bâtiment GreEn-ER ainsi que l'aménagement d'un espace libre-service dans le bâtiment Polygone ont été réalisés et livrés, pour la rentrée universitaire 2024-2025. Malgré quelques aléas opérationnels, l'opération a été livrée dans le délai imparti demandé par le Crous pour accueillir l'ensemble des usagers et les nouveaux arrivants sur le site. Grâce à cette opération, aujourd'hui le restaurant universitaire sert environ 1000 repas/jour (cette opération a été financée dans le cadre du parachèvement de la ligne restauration Ouest du CISG de 2023).

Au titre du parachèvement du PPP GreEn-ER : au dernier trimestre 2024, les études préalables d'opportunité d'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques, complétant les équipements déjà existants en toiture, ont été lancées. L'opération est en cours de réalisation, avec les travaux prévus pour février 2026. L'aménagement sera constitué d'ombrières, venant compléter celles existantes, représentant un ajout de 356 m² de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 80kW crête en autoconsommation partagée.

L'ensemble de ces modifications implique une planification sur plusieurs années (besoin des utilisateurs, études de faisabilité, recherche de financements hors Dotation, travaux et mise en service).

Un point important à soulever est l'utilisation à plusieurs reprises de **l'assurance Dommages-Ouvrages (DO)** par le constructeur : carrelages, cloisons fissurées, infiltrations, brise-soleil, etc. Par ailleurs, un compte GER a été mis en place dès le début du contrat. Il reste donc essentiel de surveiller la bonne utilisation des fonds prévus pour la maintenance et de nous assurer que l'UGA n'est pas facturée de prestations qui seraient imputables au constructeur directement.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par le paiement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de deux années consécutives (2025 et rattrapage pour 2024) pour le bâtiment GreEn-ER. Une ligne a été ajoutée dans le tableau de suivi ci-dessus pour suivre l'impact sur la dotation.

3.1.3. PPP PILSI

Rappel du périmètre

Le PPP *Pôle international d'innovation pour les logiciels et systèmes intelligents* (PILSI-EDD-BEesY) a été signé le 4 juillet 2013 avec le groupement PILSI Services, soit tout juste un an après GreEn-ER. Ce PPP concerne la construction de trois bâtiments, tous mis à disposition de l'UGA sans aucun retard :

- BEesY : volet Biologie Environnementale et Systémique du projet (plateaux techniques, animalerie, laboratoires), mis à disposition le 4 mai 2015 ;
- EDD : plateformes « Procédés – Effluents – Industrie » et « Mécanique et Risque », mis à disposition le 4 novembre 2015 ;
- PILSI Recherche : laboratoires et data center, mis à disposition le 4 mars 2016.

Fiscalement, un rescrit a été obtenu pour exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ensuite, en 2018, l'administration fiscale a demandé le versement de la Redevance d'Archéologie Préventive ainsi que de la Taxe d'Aménagement. Fiscalement toujours, un rescrit de TVA faisant passer l'opération dans le champ taxable a été obtenu et permet une collecte et déduction de la TVA depuis 2013. La stratégie fiscale de l'UGA permet de conserver ce statut (orientation 100% recherche des bâtiments).

Pour rappel, en parachèvement du PPP PILSI-EDD-BEesY, une opération de travaux photovoltaïques a été validé au CISG de 2023. Le suivi opérationnel et financier de cette opération sera détaillé dans les rubriques ci-après.

Coûts sur dotation

Synthèse / dotation + hors dotation			
<i>(inclus TVA non récupérable)</i>			
	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
PILSI redevances TTC	45 851 677	4 290 116	50 141 793
Ingénierie et opérations connexes TTC	4 300 549	6 346	4 306 895
Photovoltaïque PILSI	-	-	-
Déduction de la TVA récupérable	- 8 418 630	- 716 077	- 9 134 707
TOTAL financé sur dotation	41 733 595	3 580 385	45 313 980
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	1 806 899	-	1 806 899
Subvention PILSI reversée	5 400 000	-	5 400 000
Déduction de la TVA récupérable	- 301 150	-	- 301 150
TOTAL financé hors dotation	6 905 749	-	6 905 749
TOTAL opération	48 639 345	3 580 385	52 219 729

Les coûts du PPP PILSI-EDD-BEesY supportés par les revenus de la Dotation Campus sont principalement les suivants : redevances R1, R2, R4, ingénierie et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) (suivi d'exploitation, étude fiscale ou juridique, etc.), mobiliers et 1^{ers} équipements, indemnités des candidats rejetés, taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive.

En sus des coûts supportés par la Dotation, il faut, comme pour GreEn-ER, ajouter d'autres flux qui transitent par le SACD Opération Campus et pèsent sur sa trésorerie pour arriver à un coût complet des opérations (hors ingénierie commune, comptabilisée sur d'autres lignes budgétaires). Il faut notamment prendre en compte les loyers R3 et travaux modificatifs qui ont fait l'objet de refacturations entre la ComUE UGA et l'UGA avant 2020. Il faut ensuite intégrer une subvention de Grenoble Alpes Métropole versée entre 2014 et 2017 pour le financement d'une partie des pré-loyers.

Déroulement opérationnel

Plusieurs éléments marquants sont à relever pour l'année 2025.

Le plan de sobriété, mis en place en 2022, est toujours d'actualité en 2025. Ce plan d'action, qui résulte d'un partenariat entre l'UGA, les occupants et le groupement, est le suivant :

- Diminution des températures de consignes de chauffage à 19°
- Augmentation progressive de la température de climatisation du data center, passage de 21° à 24°

La bonne performance énergétique du data center obtenue par une collaboration active entre le groupement PILSI Services/Idex et les utilisateurs a été valorisée en 2023 par un prix européen nommé *European Code of Conduct for Energy Efficiency in data centres*.

Par ailleurs, le système de suivi des demandes d'intervention par les utilisateurs a été largement amélioré et automatisé et fonctionne de manière fluide.

Cependant, un problème d'envergure a été soulevé concernant le système de pompes à chaleur installé, qui, en l'état, ne permet pas un chauffage satisfaisant des installations lors des hivers plus intenses. Cette problématique a pour l'instant conduit à une forte pénalisation pour le groupement en 2021. L'UGA a notamment conduit une étude en 2024, sur la possibilité de changement d'énergie en passant au chauffage urbain. Cependant, le coût des travaux prévisionnels engendrés par le changement d'énergie a conduit l'UGA à écarter cette solution, compte tenu de la prévision d'un faible taux de retour sur investissement. L'UGA est toujours en recherche d'autres solutions plus avantageuses pour l'établissement.

De plus, sur de nombreux forages géothermiques sur le site, il est constaté un colmatage des puits de réinjection. Ces forages permettent le rafraîchissement du data center et le rafraîchissement des locaux tertiaire de l'IMAG. L'UGA a lancé une étude sur le sujet afin de trouver des pistes de réparation ou d'amélioration.

Enfin, en termes d'aménagement, quelques travaux d'adaptation ont été réalisés pour satisfaire aux besoins des *start-ups* et laboratoires hébergés (surcoûts supportés par les entités hébergées). Des études sont également en cours, en partenariat avec les chercheurs, pour analyser la possibilité d'installation d'un tomographe (container en plomb de 50 tonnes) dans la halle PEI du bâtiment Galilée (EDD).

Les commentaires évoqués dans le point précédent sur l'utilisation de l'assurance DO s'appliquent également pour PILSI (infiltrations, fuites, reprises de sols, autres fragilités).

Au titre du parachèvement du PPP PILSI-EDD-BEesY : le bâtiment PPP PILSI (rebaptisé bâtiment IMAG), bien que performant, présente une consommation électrique élevée (2 612 MWh/an) liée aux

usages spécifiques du data center et des équipements de recherche. Il constitue donc un levier prioritaire d'optimisation énergétique.

L'installation photovoltaïque, prévue dès l'évaluation préalable du PPP, peut désormais être mise en œuvre dans un contexte contractuel et économique favorable à l'autoconsommation directe de l'énergie produite. Le projet consiste à déployer des installations photovoltaïques en toiture sur plusieurs bâtiments situés à proximité sur le Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères (DLST B et E, Halle IUT-1 Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et Génie Mécanique et Productique (GMP)), en configuration d'autoconsommation, afin de couvrir environ 61 % des besoins électriques du bâtiment IMAG.

L'opération s'inscrit dans un calendrier prévisionnel 2024-2029, avec une mise en service progressive à compter de 2027. La puissance installée est estimée à 1,3 MWc, pour une production annuelle d'environ 1 451 MWh. Son coût est estimé à 5,84 M€ TDC, pour un temps de retour sur investissement d'environ 10 ans. Aucun coût ne vient impacter la dotation en 2025, le paiement des études préalables réalisées en fin d'année 2025 n'intervenant qu'en 2026.

3.1.4. PPP SHS

Rappel du périmètre

Il s'agit du dernier PPP du site, signé le 10 juillet 2015 avec SHS Partenariats, soit trois ans après GreEn-ER. Ce contrat, centré sur des unités de sciences humaines et sociales, englobe la construction de trois nouveaux bâtiments ainsi que la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant :

- Bâtiment Espace Scénique Transdisciplinaire (EST) : espaces uniques dédiés aux arts du spectacle (scène, régie, atelier, studios, etc.) et mis à disposition le 28 février 2017 ;
- Bâtiments DROIT 2 et Espace Européen des Sciences Sociales (EESS) : reconstruction de la faculté de droit, respectivement livrés le 31 mars et le 28 avril 2017 ;
- Bâtiment des Sciences de l'Homme et des Mathématiques (BSHM – Michel Dubois) : bâtiment existant qui a été réhabilité et auquel une extension neuve a été ajoutée. Il abrite notamment des salles pédagogiques destinées aux Masters et a été mis à disposition en trois phases successives : 31 mars 2017, 1^{er} février 2018 et 14 septembre 2018.

L'année 2025 a donc été la 7^{ème} année complète en phase d'exploitation pour ce PPP.

Concernant la fiscalité, un rescrit de TVA similaire à celui des autres PPP a été obtenu en 2017 et a permis de collecter et déduire la TVA entre 2014 et 2019. Cependant, depuis 2020, la stratégie fiscale du nouvel établissement UGA ne permet plus ce statut (car ces bâtiments sont 100 % orientés formation).

Coûts sur dotation

Les coûts imputés au PPP SHS et supportés par la Dotation Campus sont majoritairement les suivants : redevances PPP (hors maintenance courante), ingénierie dédiée (et notamment les frais liés à divers litiges), dépenses de mobiliers et 1^{ers} équipements, parachèvement, démolitions (Trèfle, Agora Patio, préfabriqués, etc.), opération tiroir Les Alpilles 2 (2,4 M€ réalisés en loi MOP pour permettre la mise en œuvre du PPP SHS), indemnités aux candidats rejetés.

En dehors de ces montants imputés sur la Dotation Campus (hors ingénierie commune) et pour obtenir les coûts qui pèsent réellement sur le SACD Opération Campus, il faut ajouter les flux liés aux redevances R3 refacturées aux établissements occupants jusqu'en 2019 (UGA uniquement).

Synthèse / dotation + hors dotation

(inclus TVA non récupérable)

	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
SHS redevances TTC	21 348 928	2 642 414	23 991 341
Ingénierie et opérations connexes TTC	7 227 395	4 426	7 231 821
Déduction de la TVA récupérable	- 2 112 583	-	- 2 112 583
TOTAL financé sur dotation	26 463 739	2 646 839	29 110 578
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	470 542	-	470 542
Déduction de la TVA récupérable	- 90 546	-	- 90 546
TOTAL financé hors dotation	379 995	-	379 995
TOTAL opération	26 843 735	2 646 839	29 490 574

Déroulement opérationnel

L'année 2025 a été marquée par le maintien du plan de sobriété énergétique, mis en place en 2022, toujours en vigueur à ce jour. Le plan d'action, résultant d'un partenariat entre l'UGA, les occupants et le groupement, a été le suivant :

- Diminution des températures de consignes de chauffage à 19° et proposition d'augmentation de la consigne de rafraîchissement estivale à 28°,

Les obligations de performance énergétique ont été atteintes en 2025. Un certain nombre d'améliorations ont été réalisées afin d'atteindre le niveau de performance du contrat (exemple rééquilibrage des réseaux aérauliques et hydrauliques) pour la saison de chauffage 2023-2024 et 2024-2025.

Concernant plus spécifiquement le suivi des performances d'exploitation, ce contrat a soulevé de nombreuses difficultés : qualité du reporting insuffisante, manque de fiabilité des données, mauvaise qualité de la mesure de performance par le titulaire, etc. Les équipes de la DGD PAT ont poursuivi le travail d'accompagnement du groupement vers une meilleure qualité, tout en assurant un contrôle sur les données de performance (calcul des pénalités internalisé). Ces différends ont mené à de lourdes difficultés d'analyse des données de performance des six premiers trimestres d'exploitation, allant jusqu'à l'ouverture d'une procédure de conciliation, à l'initiative du groupement, ouverte en 2019 et clôturée avant d'aboutir. Le dialogue amiable a donc repris au cours de l'année 2020 et a finalement pu aboutir en 2021, après trois ans de dialogue, à un accord ferme et définitif sur l'application des pénalités de performance 2017-2018.

La continuité d'un dialogue constant entre l'UGA et le groupement, ainsi qu'un changement profond d'organisation au sein des équipes du mainteneur ont permis d'améliorer considérablement la situation.

En termes d'aménagements, à présent que la plupart des sujets litigieux ont été résolus, l'utilisation des bâtiments est plutôt stable et ne requiert que peu de modifications à la demande des utilisateurs.

Un point important peut-être soulevé : l'utilisation de l'assurance DO par le mainteneur, sur de nombreux sujets notamment les façades de Droit B et du BSHM ainsi que sur les réseaux de distribution d'eau. Les équipes de l'UGA et du mainteneur ont été mobilisées, tout au long de l'année 2025, sur des opérations de sécurisation de site pour les usagers et des expertises. Des procédures d'activation des garanties décennales des entreprises, intervenues lors de la réalisation, sont en cours.

3.2. Détails des opérations vie de campus et de leur parachèvement

3.2.1. Pôle de services aux Etudiants et équipements sportifs

- *Pôle de services aux étudiants*

Rappel du périmètre

L'opération Maison Universitaire des Services à l'Étudiant (MUSE) regroupe en réalité deux projets préliminaires ayant fait l'objet de deux dossiers d'expertise distincts : le Service de santé étudiante (SSE) et MUSE. Le projet s'est considérablement affiné au cours du temps et aboutit aujourd'hui à la réhabilitation de l'aile D du bâtiment de la Halle Ampère afin d'accueillir un ensemble de services et d'occupants variés.

Ce regroupement permet à la fois de valoriser ce patrimoine architectural singulier au cœur du campus, d'éviter un coût de démolition conséquent, tout en créant une synergie d'espaces disponibles. Le cadre et le programme de l'opération ont été présentés en Comité Inter-administratif de Suivi Local (CISL) le 10 janvier 2019. En 2020, le planning de l'opération ainsi que la projection financière associée ont été modifiés. Il a notamment fallu répercuter les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, mais également intégrer le coût de travaux de désamiantage plus conséquents qu'initialement prévus. Ces derniers éléments ont été présentés et validés au cours du CISG du 10 septembre 2020. Les travaux ont pu démarrer en 2020.

Déroulement opérationnel

Le bâtiment, baptisé MUSE, a été réceptionné en août 2023, de façon à accueillir le public à la rentrée universitaire 2023-2024. Il s'agit du premier bâtiment universitaire en France de ce type, dont le parcours usager a été défini en commun entre l'UGA et le Crous. Il met à disposition des étudiants, dans un même lieu, l'ensemble des directions et services aux étudiants, abrite le siège du Crous Grenoble Alpes et les bureaux de la direction de la Vie Etudiante de l'UGA. Il dispose d'un accueil mutualisé, le *Welcome center* (Information accompagnement UGA et Bourses et logement Crous) et regroupe sur le même site : le Service de Santé Étudiante, le Service Accueil Handicap (SAH), PEPITE OzER (entreprenariat étudiant), un Fab Lab, le Service des Sports, les services Culture-initiatives étudiantes du Crous et de l'UGA, l'*International Students & Scholar Office* (ISSO), le service social unifié UGA-Crous, le service logement ainsi que le service des bourses du Crous.

Coûts sur dotation

L'opération totalise un coût prévisionnel de 29,5 M€, dont 6,5 M€ financés par les collectivités (partie SSE : 4,3 M€ de la Région, 2,2 M€ de la Métropole).

Comme présenté au CISG de 2023, le coût total du projet a été revu à la hausse de 1,5 M€ pour prendre en compte l'augmentation des révisions sur les marchés de travaux et les aléas de chantier.

Ce coût prévisionnel inclut, en sus du coût direct des travaux et prestations de mandat :

- Les coûts d'ingénierie et de pilotage dédiés (500 k€ environ sur la durée du projet) ;
- Les opérations tiroirs nécessaires à la libération du bâtiment avant travaux (150 k€),
- La réalisation d'une œuvre d'art (1 % artistique) sous la responsabilité de la Direction de l'Aménagement (Renouvellement des infrastructures Est, cf. partie suivante).

Synthèse / dotation + hors dotation

<i>(inclus TVA non récupérable)</i>	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
Pôle de services TTC	21 683 988	- 365 843	21 318 145
Ingénierie et opérations connexes TTC	1 268 455	-	1 268 455
Halle Tennis	-	-	-
Déduction de la TVA récupérable	- 361 254	- 2 948	- 364 202
TOTAL financé sur dotation	22 591 189	- 368 791	22 222 398
Mandat de réalisation subventionné (CSIU)	6 060 000	440 000	6 500 000
TOTAL financé hors dotation	6 060 000	440 000	6 500 000
TOTAL opération	28 651 189	71 209	28 722 398

- *Equipements sportifs*

Rappel du périmètre

La Halle Tennis, opération de parachèvement validée en CISG de 2023, située sur le campus Est, s'inscrit au sein d'un pôle sportif comprenant un terrain de rugby et vingt courts de tennis extérieurs. Construite en 1980, cette halle à structure métallique offre un espace couvert permettant la pratique du tennis tout au long de l'année. Elle comprend une halle sportive de 2 500 m² accueillant quatre terrains de tennis, ainsi que des locaux annexes en R+1 d'environ 650 m² (vestiaires, cafétéria, salle d'échauffement).

Équipement structurant du campus, la Halle Tennis accueille l'école universitaire de tennis (plus de 1 000 étudiants), les étudiants STAPS, et constitue le siège du Grenoble Université Club (GUC), club de référence de Grenoble Alpes Métropole comptant près de 800 adhérents, dont l'équipe senior évolue en championnat national Pro B.

L'équipement présente aujourd'hui un état de vétusté marqué, avec plusieurs désordres techniques liés notamment à l'étanchéité et à l'humidité, ainsi que des non-conformités réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et de sécurité incendie. Le projet vise à rétablir la conformité du bâtiment, à traiter les désordres constatés et à engager une restructuration partielle des locaux annexes, accompagnée d'un rafraîchissement global.

Déroulement opérationnel et coûts sur dotation

L'opération est actuellement en phase de programmation. Les diagnostics fonctionnels et techniques du bâtiment, ainsi que l'étude de faisabilité, ont été réalisés et ont permis de définir un scénario de travaux. Celui-ci fera l'objet d'un approfondissement dans le cadre de la phase de préprogramme. La date de livraison prévisionnelle est estimée à mai 2028.

Concernant la dotation, aucun paiement n'est intervenu sur l'exercice 2025 ; seuls des engagements ont été réalisés à ce stade.

3.2.2. Renouvellement des infrastructures Est (Direction de l'Aménagement)

Rappel du périmètre

Cette ligne est destinée aux infrastructures urbaines (voiries, réseaux divers) et aux espaces communs (espaces publics, espaces naturels...) :

- viabilisation des parcelles destinées aux nouveaux programmes ;
- renforcement des capacités des infrastructures existantes ;
- aménagement des abords des programmes neufs ;
- mesures collectives d'accompagnement (espaces publics, schéma de circulation, offre de stationnement, mobilité alternative, parc paysager...).

Cette ligne finance également :

- un programme de création artistique dans l'espace public, intégrant un contrat de direction artistique chargée de la programmation d'ensemble afin d'assurer la cohérence et la diversité des œuvres ;
- un programme de raccordement massif au réseau de chauffage urbain concourant à l'évolution du mix énergétique du site. Le chauffage urbain fortement décarboné s'est substitué au chauffage au gaz sur 86 bâtiments. De plus, les réseaux de chauffage enterrés ont été modernisés pour permettre une livraison de chaleur au pied de chaque bâtiment.

Ces financements ont permis en 2025 :

- l'achèvement des travaux de voirie sur l'avenue de Vignate et la rue de la chimie ;
- la création d'une nouvelle œuvre proposée par l'artiste Victoria Klotz dans l'arboretum ;
- la poursuite du raccordement au chauffage urbain.

En termes de fiscalité, la stratégie fiscale, appliquée par l'UGA depuis 2020, place ces opérations dans le champ de la TVA pour un taux mixte, permettant une déductibilité partielle qui n'était jusque-là pas intégrée aux prévisions financières.

Coûts sur dotation

Une partie de ces travaux est financée par les **collectivités** (1 M€ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et 3.3 M€ par Grenoble Alpes Métropole). Les dépenses financées par ces subventions ne pèsent donc pas directement sur la Dotation Campus mais sont intégrées au compte financier.

La projection financière globale liée à la ligne de Renouvellement des infrastructures Est a été actualisée suite aux nouveaux engagements concernant le chauffage urbain présentés au CISG de 2020.

Synthèse / dotation + hors dotation

(inclus TVA non récupérable)	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
Infrastructures Est	12 695 656	460 558	13 156 215
Programme œuvres d'art	129 441	28 000	157 442
Infrastructures Est V2	-	23 187	23 187
Finalisation travaux CCIAG	-	537 375	537 375
Déduction de la TVA récupérable	- 349 603	- 41 703	- 391 306
TOTAL financé sur dotation	12 475 494	1 007 418	13 482 913
Travaux subventionnés	4 304 000	-	4 304 000
TOTAL financé hors dotation	4 304 000	-	4 304 000
TOTAL opération	16 779 494	1 007 418	17 786 912

La programmation d'une deuxième tranche de l'opération a été validée lors du CISG de 2023 et intégrée dans la prospective annexée au présent rapport.

Cette deuxième tranche, d'un montant de 8,5 M€, permettra sur la période 2025-2034 :

- la réhabilitation des chaussées fortement dégradées suite à cette période intense de travaux immobiliers ;
- le développement des infrastructures cyclables et piétonnes ;
- la transformation écologique des infrastructures afin de limiter notre impact environnemental et augmenter notre résilience (désartificialisation, désimperméabilisation, éclaircissement, capacité de pompage...)
- l'adaptation du patrimoine végétal au changement climatique et le développement des habitats naturels.

3.2.3. Logements étudiants et lieux de vie associés Ouest

L'opération dans sa globalité, réalisée par Grenoble Habitat sur le site de la Presqu'île, inclut la construction de logements étudiants (résidence Geneviève Jourdain en gestion par le Crous Grenoble ALpes), d'espaces de vie étudiante (ESCAPE) et d'une antenne Santé dans une même opération.

Ces opérations sont achevées et un dernier versement a été réalisé en 2018 vers le Crous.

Le montant total de l'opération logement est estimé à 17 M€ (montant au dossier d'expertise) dont 2 M€ pour le foncier, financés par emprunt du bailleur et par un complément de financement des collectivités (financements croisés CPER et Opération Campus). En dehors de ces financements, la part de la contribution Dotation Campus s'élève à 0,76 M€ et se répartit tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	2012-2023
Mobilier logement Cambridge	495 829
Antenne Santé dans ESCAPE	240 000
Coûts d'ingénierie préalables	22 865
TOTAL financé sur dotation	758 694

3.2.4. Logements étudiants et chercheurs Est

Ce programme regroupe la réhabilitation de la résidence Fauré (11,25 M€), l'opération Condillac 3 (6 M€) et la démolition de la résidence Condillac A (1,24 M€). Il est financé par croisements de crédits Crous / Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), de financements de collectivités (Contrat Plan État-région (CPER) et Opération Campus) et de crédits de la Dotation Campus (pour l'opération Fauré notamment). À ce jour, aucune opération n'est prévue ou réalisée relativement à des logements chercheurs (études de faisabilité sans suite). La convention pour le financement de la résidence Fauré s'étend jusqu'en 2042 (remboursement d'un emprunt contracté par le Crous Grenoble Alpes), et la convention pour la résidence Condillac A s'est terminée en 2022. L'ensemble des travaux est à présent terminé.

	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
Démolition Condillac A	1 369 473	-	1 369 473
Convention Fauré	3 150 000	450 000	3 600 000
Convention Condillac	-	27 000	27 000
Ingénierie	14 280	-	14 280
TOTAL financé sur dotation	4 533 753	477 000	5 010 753

Ce programme fait l'objet d'une opération de parachèvement avec la construction d'une résidence universitaire de 506 logements/530 places, en lieu et place de la résidence Condillac A démolie.

Cette opération est conduite dans le cadre d'un marché de partenariat. Il s'agit d'une mission globale sous maîtrise d'ouvrage privée confiée à un groupement d'opérateurs économiques (Bailleur social / entreprise générale / architecte et bureaux d'étude), comprenant la conception et la réalisation de l'ouvrage ainsi que GER pendant la durée du contrat (38 ans).

L'opération, dont le montant en investissement s'élève à 32.93 M€, est financée pour partie par le groupement titulaire du contrat, ainsi que par des crédits Cnous, Crous Grenoble Alpes, État et collectivités dans le cadre du CPER XV.

Le soutien par la Dotation Campus (accord en CISG 2023 et confirmation du montant à hauteur de 4.747 M€ au CISG de 2024) dans le cadre du parachèvement des actions sur le secteur permet d'assurer la faisabilité de l'opération par la participation au règlement annuel du loyer financier.

La livraison et mise à disposition de la résidence Joséphine Baker s'est déroulée comme prévu fin 2025. Le paiement de la première échéance a eu lieu fin 2025 et la convention financière liée à cette opération (Convention Condillac) s'étend jusqu'en 2045 pour un montant total de 4,757 M€.

3.2.5. Lieux de vie connexes : IEP extension et réhabilitation

Le budget principal des opérations d'extension du bâtiment de Sciences Po Grenoble-UGA (10,3 M€) n'a pas transité par le SACD Opération Campus (maîtrise d'ouvrage Grenoble Alpes Métropole). Pour mémoire, ce budget se décomposait ainsi :

Opération Campus	9 000 000	Hors opération campus : CPER	1 322 000
Dont État (dotation campus)	-	Dont État (hors dotation campus)	500 000
Région	2 000 000	Région	500 000
Ville	2 000 000	Agglomération	322 000
Agglomération	5 000 000		
TOTAL CPER + Opération Campus			10 322 000

Mais par ailleurs, au titre de la ligne « lieux de vie connexes » de la convention partenariale de site, le CA de la ComUE UGA a validé en 2018 une participation à la réalisation de la cafétéria et de lieux de vie étudiante, ainsi qu'à la rénovation de nombreux espaces du bâtiment initial (participation suggérée par le MESRI à l'IEP). Le coût total de ces opérations est de 514 k€, dont 234 k€ financé sur Dotation Campus.

	2012-2023
Cafétéria, lieux de vie, œuvre d'art	84 000
Bureaux, hall, amphis	150 000
TOTAL financé sur dotation	234 000

3.2.6. Restauration Est

Les opérations financées regroupent un restaurant sur l'axe central (Intermezzo) ainsi que les démolitions des restaurants Barnave, Diderot-Duthérien, La Verrière. Le budget total est de 6,4 M€ dont 2,18 M€ a transité par le SACD Plan Campus.

	2012-2023
Restaurant Intermezzo	1 400 000
Démolition Barnave	497 000
Démolition Diderot-Duthérien	200 000
Démolition La Verrière	80 000
TOTAL financé sur dotation	2 177 000

3.2.7. Collège doctoral de site / MJK

L'opération Maison de l'Université / Collège doctoral de site était initialement prévue en construction neuve sur financements Opération Campus et CPER. Suite à la fusion et restructuration de la gouvernance du site en 2016, l'opération a été envisagée en réemploi d'un bâtiment existant restructuré : la Maison Jean Kuntzmann (MJK). Une première tranche de 500 k€ a été acceptée et réalisée. L'opération a été achevée en 2017. Le bâtiment a tout d'abord hébergé les services de la ComUE UGA, avant d'accueillir mi-2020 les services du Collège des Écoles Doctorales. Le coût total financé sur la dotation est de 508 k€.

	2012-2023
Collège doctoral de site / MJK	477 160
Ingénierie / études préalables	30 485
TOTAL financé sur dotation	507 644

3.2.8. GER des opérations

Conformément à la demande du MESRI, l'établissement a intégré dans la programmation pluriannuelle du SACD Opération Campus des prévisions de GER pour les bâtiments réalisés sur les crédits de la Dotation Campus en loi MOP : MSE, MJK, ESCAPE, Maison de la Création et de l'Innovation (MaCI) (recommandation du MESRE faite lors de l'expertise SHS).

Le GER des opérations de parachèvement a également été intégré.

Le calcul des dépenses de GER a été revu en 2024 pour intégrer une revalorisation annuelle de 3% jusqu'en 2045. Le montant total 2026-2045 sur le GER s'élève à 19 M€.

En 2025, les premières dépenses de GER sont intervenues sur le bâtiment de la MaCI pour un montant de 39 410 € TTC et ces dépenses ont été reportées dans le modèle financier sur la ligne de GER des opérations en loi MOP.

3.2.9. Dépenses d'ingénierie commune

Comme il l'a été déjà mentionné autour des opérations pluriannuelles notamment, la coordination de l'Opération Campus pour le compte de l'ensemble des partenaires et acteurs des campus universitaires nécessite un certain nombre d'efforts humains et financiers. Pour l'année 2025, l'ensemble de ces dépenses d'ingénierie s'est élevé à 657 k€.

Les dépenses d'ingénierie commune soutenues par la Dotation Campus couvrent l'ensemble des dépenses de masse salariale, d'AMO, d'expertises et d'études préalables nécessaires à la mise en place des opérations, etc. qui ne peuvent être directement rattachées à une seule opération. Ces dépenses constituent cependant un réel investissement en expertise, totalement indissociable du coût complet des opérations soutenues, et garant du bon déroulé de chacun des projets ainsi que de la transparence de l'ensemble.

L'équipe qui assure le suivi de l'Opération Campus, très majoritairement consacrée aux PPP, permet de capitaliser sur l'expérience offerte par les différents projets pluriannuels, qui ont tous des caractéristiques et solutions énergétiques très spécifiques : compétences en suivi de performance, étude de la soutenabilité, planification immobilière, suivi de la soutenabilité financière, etc. L'expérience nous montre également que les contrats PPP, surtout en phase d'exploitation, sont en perpétuel mouvement et nécessitent une attention continue.

Les études, conseils et Assistants à la Personne Publique (APP) contractualisés concernent des problématiques communes aux trois PPP ou à l'ensemble des opérations (aide à la fiabilisation du reporting, assistance fiscale ou juridique, etc.). D'autres dépenses communes concernent la vie de l'Opération Campus : frais d'annonces légales et de publication des marchés publics, frais de reprographie, documentation spécialisée, formations, déplacements, etc.

3.3. Conclusion générale

Le bilan d'emploi de la Dotation Campus, résumé dans le tableau ci-dessous, fait état d'une utilisation de la dotation à hauteur de 187 M€ de 2012 à 2025.

	2012 - 2024	2025	2012 - 2025
PPP GreEn-ER	54 574 368	4 746 364	59 320 732
PPP PILSI	41 733 595	3 580 385	45 313 980
PPP SHS	26 463 739	2 646 839	29 110 578
Pôle de service et équipements sportifs	22 591 189	- 368 791	22 222 398
Infrastructures Est	12 475 494	1 007 418	13 482 913
Autres : vie de campus, ingénierie, transition énergétique, GER	16 135 253	1 178 909	17 314 161
TOTAL financé sur dotation	173 973 638	12 791 124	186 764 762

Des différences à la marge entre le présent document et les tableaux du compte financier sont dues à des différences de méthodologie : le compte financier est directement issu des outils de gestion qui comptabilisent les dépenses hors TVA récupérable, alors que le rapport d'emploi de la dotation est établi sur la base de prévisions en TTC permettant de traiter des hypothèses fiscales.

De plus, la refacturation de loyer R3 GreEn-ER est traitée ici en déduction des dépenses du PPP alors qu'elle apparaît en recettes au compte financier (recettes propres).

Les opérations de travaux prévus dans le cadre de la convention sont presque toutes achevées. La prospective intègre désormais les opérations de parachèvement validées par le CIS du 28 septembre 2023. Une attention particulière portée aux performances énergétiques est maintenue.

L'UGA, ses établissements-composantes et le Crous vont ainsi poursuivre leurs efforts de développement en lien avec les besoins de la communauté et en transparence avec leurs tutelles, dans la vision pluriannuelle et durable que nous avons présentée dans le présent rapport.

ANNEXE 1 – Extraits du cadre réglementaire

Extraits de l'annexe 1 à la convention de versement de la dotation État Opération Campus :

De plus, la liste non exhaustive des thématiques concernées par l'utilisation de ces ressources sera adaptée à la réalité des besoins et actualisée tous les ans au titre des budgets annuels du PRES. Les dossiers concernés par les intérêts de la dotation correspondent à ceux mentionnés dans la Convention Partenariale de Site signée le 12 octobre 2011.

L'utilisation des ces fonds se fera parmi les thématiques suivantes :

- Paiement des loyers des programmes respectifs en PPP et en procédure adaptée si nécessaire (ex : vie de campus)
- Paiement des indemnités des équipes de projets en PPP non retenus à l'issue de la phase de dialogue compétitif respectif (PILSI/EDD/BEeSy et SHS)
- Coûts d'ingénierie nécessaires au suivi et à la mise en œuvre des dossiers et des équipes-projet
- Provision pour frais de déménagement des entités concernées
- Provision des indemnités de dédit
- Paiement de la taxe ZAC du projet PNS – Nanosécurité - (selon annexe 2 convention pour la souscription et la mise en œuvre du PPP GreEn-ER)
- Le complément au montage financier des logements étudiants Est et Ouest
- Investissements préalables obligatoires pour la réalisation des opérations
- Redevances anticipées aux titulaires de chaque contrat
- Provision pour mobilier / premiers équipements
- Financement du renouvellement des infrastructures et du geste artistique du site Est

Extrait de l'article 6.1 – Procédure budgétaire :

Les dépenses relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS font l'objet d'un suivi spécifique dans le budget et les comptes de l'Etablissement. La totalité des revenus de la dotation Campus et la totalité des dépenses financées par ces revenus y sont retracées, sans exclure la prise en compte d'autres ressources également dédiées à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS et les emplois correspondants.

Tous les documents budgétaires soumis au conseil d'administration de l'Etablissement comprennent ainsi un rapport annexe rappelant le montant de la dotation non-consomptible et présentant l'état d'avancement de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS en détaillant :

- pour l'exercice concerné :
 - o les recettes relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS dont notamment tous les intérêts versés au titre de la rémunération de la dotation ;
 - o les emplois correspondants à ces recettes dont notamment toutes les redevances relatives aux contrats de partenariat souscrits pour la mise en œuvre de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS;
- sur l'ensemble de la durée de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS :
 - o le cumul des recettes relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS dont notamment tous les intérêts versés au titre de la rémunération de la dotation ;
 - o le cumul des emplois correspondant à ces recettes dont notamment toutes les redevances relatives aux contrats de partenariat souscrits pour la mise en œuvre de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS;
 - o et une appréciation de l'équilibre prévisionnel des charges par les recettes prenant en compte les principaux risques et les modalités de couverture de ces derniers.

Extrait de l'article 6.2 – Compte-rendu périodique :

Chaque année, l'Etablissement présentera aux autorités déconcentrées en charge du contrôle budgétaire, avant examen par son conseil d'administration, le projet de rapport annexe mentionné à l'article 6.1 qui sera joint au compte administratif. L'avis émis par ces autorités sur ledit projet de rapport sera présenté au conseil d'administration qui statuera sur le compte administratif.

Après approbation par son conseil d'administration, l'Etablissement adressera le rapport susmentionné accompagné de l'avis émis par les autorités déconcentrées en charge du contrôle budgétaire :

- au ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- au ministre chargé de l'économie,
- au ministre chargé du budget.

A NNEXE 2 – Prospective financière

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	
Encaissements	16,6M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	
Intérêts de la dotation	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€	16,1M€
Subventions	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
Autres recettes (TTC)	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
TVA à reverser / encaissements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
Décaissements coût budget (TTC-TVA récupérable)	13,5M€	16,3M€	18,6M€	20,1M€	15,9M€	15,5M€	15,1M€	13,7M€	13,8M€	13,8M€	13,8M€	14,0M€	13,9M€	14,1M€	14,1M€	14,8M€	8,9M€	6,4M€	6,0M€	5,2M€	3,3M€	
PPP GREEN-ER (TTC)	5,9M€	5,0M€	5,0M€	5,1M€	5,1M€	5,1M€	5,2M€	5,2M€	5,2M€	5,3M€	5,3M€	5,3M€	5,4M€	5,4M€	5,5M€	5,5M€	2,8M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	
Loyers (hors R3)	4,7M€	4,7M€	4,8M€	4,8M€	4,8M€	4,8M€	4,9M€	4,9M€	4,9M€	4,9M€	4,9M€	5,0M€	5,0M€	5,0M€	5,1M€	5,1M€	2,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Loyers R3	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	1,1M€	1,1M€	1,2M€	1,2M€	1,3M€	1,3M€	1,3M€	1,4M€	1,5M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
FTM	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Restauration Ouest	0,4M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Ingénierie et autres dépenses	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	
Refacturation GREEN-ER	-0,5M€	-0,9M€	-0,9M€	-0,9M€	-1,0M€	-1,0M€	-1,0M€	-1,1M€	-1,1M€	-1,2M€	-1,2M€	-1,3M€	-1,3M€	-1,3M€	-1,4M€	-1,5M€	-0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
PPP PILSI (TTC)	4,3M€	4,4M€	4,4M€	4,4M€	4,5M€	4,5M€	4,6M€	4,6M€	4,6M€	4,6M€	4,7M€	4,7M€	4,7M€	4,8M€	4,8M€	4,8M€	0,8M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	
Loyers	4,3M€	4,3M€	4,4M€	4,4M€	4,4M€	4,5M€	4,5M€	4,5M€	4,5M€	4,6M€	4,6M€	4,6M€	4,7M€	4,7M€	4,7M€	4,8M€	0,8M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
FTM	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Ingénierie et autres dépenses	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	
Loyers PPP SHS (TTC)	2,6M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,9M€	2,9M€	2,9M€	3,0M€	3,0M€	3,0M€	2,1M€	0,1M€	
Loyers	2,6M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,7M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,8M€	2,9M€	2,9M€	2,9M€	2,9M€	2,0M€	
FTM	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Ingénierie et autres dépenses	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	
Dépenses projets (TTC)	1,7M€	4,4M€	7,1M€	8,6M€	3,7M€	3,3M€	2,8M€	1,2M€	1,2M€	1,0M€	0,9M€	0,9M€	0,8M€	0,8M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	
MUSE	0,1M€	0,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Infrastructures Est	1,0M€	1,1M€	0,2M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Infrastructures Est V2	0,0M€	1,5M€	1,5M€	1,7M€	1,9M€	1,9M€	1,5M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Vie de campus	0,5M€	1,5M€	2,2M€	3,5M€	1,5M€	1,3M€	1,2M€	1,2M€	1,2M€	1,0M€	0,9M€	0,9M€	0,8M€	0,8M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	
Transition énergétique	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Photovoltaïque	0,1M€	0,2M€	3,2M€	3,3M€	0,3M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Autres dépenses d'investissements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
Frais transversaux (TTC)	0,7M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	1,1M€	1,1M€	1,2M€	1,2M€	
Personnel	0,7M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	
Autres dépenses transversales	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,2M€	0,2M€	0,2M€	0,2M€	0,2M€	
Aléas projets (TTC)	0,0M€	0,3M€	0,2M€	0,2M€	0,2M€	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	
GER Projet (TTC)	0,0M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	1,5M€	1,1M€	1,1M€	1,1M€	1,2M€	1,2M€	
TVA récupérable sur décaissements	-1,7M€	-1,7M€	-2,2M€	-2,2M€	-1,7M€	-1,7M€	-1,7M€	-1,6M€	-1,6M€	-1,6M€	-1,6M€	-1,7M€	-1,7M€	-1,7M€	-1,7M€	-1,7M€	-0,6M€	-0,1M€	-0,1M€	-0,1M€	-0,1M€	
Flux de trésorerie de la période	3,0M€	-0,2M€	-2,5M€	-4,0M€	0,2M€	0,6M€	1,0M€	2,4M€	2,3M€	2,3M€	2,3M€	2,2M€	2,2M€	2,0M€	2,0M€	1,3M€	7,2M€	9,8M€	10,1M€	10,9M€	12,8M€	
Trésorerie consolidée	26,8M€	26,6M€	24,1M€	20,1M€	20,4M€	21,0M€	22,0M€	24,5M€	26,8M€	29,1M€	31,3M€	33,5M€	35,7M€	37,7M€	39,7M€	41,1M€	48,3M€	58,0M€	68,2M€	79,0M€	91,9M€	

Evolution théorique de la trésorerie 2025-2045

